

530 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

**530 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la  
recherche - Propositions financières - Budget Primitif  
2020**

CD/2019/098

**Service chef de file :**

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi  
L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'accompagnement du tissu économique vers l'innovation constituent des enjeux majeurs pour l'avenir des bas-rhinois. Aux côtés des autres collectivités, le Département du Bas-Rhin participe, depuis le début des années 1990, à l'effort public en ce sens.

Depuis plus de vingt ans, le Conseil Départemental s'est engagé auprès des acteurs locaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à hauteur de plus de 70 M€ en faveur de projets contribuant au rayonnement de l'Université.

La coopération avec l'Université prend également la forme d'engagements réciproques formalisés pour la première fois dans une convention partenariale soumise au vote de la séance de ce jour.

Le présent rapport propose ainsi au Conseil Départemental les inscriptions budgétaires pour 2020 au titre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en se plaçant dans une perspective globale d'attractivité du territoire.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	53010	F	Enseignement supérieur et recherche	243 000,00	243 000,00
D	53010	I	Enseignement supérieur et recherche	5 618 297,42	2 766 607,08
			<b>TOTAL</b>	<b>5 861 297,42</b>	<b>3 009 607,08</b>

**1. Contexte**

La qualité des établissements d'enseignement supérieur et des équipes de recherche (plus de 60 000 étudiants, 5 000 chercheurs dans plus de 200 laboratoires, 4 Prix Nobel en activité) constituent un des atouts du territoire bas-rhinois (3ème pôle scientifique français, nombreux domaines de recherche d'excellence).

Néanmoins, la concurrence nationale, européenne et mondiale peut rapidement remettre en cause les positions établies.

C'est pourquoi, la mobilité étudiante croissante, le renouvellement des générations

d'enseignants chercheurs, la concentration des moyens sur les pôles d'excellence reconnus à l'échelle européenne et internationale, les évolutions institutionnelles et la densité de l'environnement proche (celui du Rhin Supérieur) représentent autant d'enjeux et d'opportunités décisives que le Département continuera à accompagner, en mettant en avant les priorités suivantes :

- le soutien aux pôles d'excellence et à la vie universitaire,
- le renforcement de la participation aux consortiums transfrontaliers. Une attention particulière est portée sur la pérennisation et l'expansion du Campus Européen EUCOR, véritable préfiguration du concept d'université européenne.
- le développement de plateformes et de l'innovation notamment sur l'enjeu de la Santé dans le cadre de la dynamique du Campus NextMed à Strasbourg,
- l'expansion des travaux dans les domaines d'excellence tels les neurosciences ainsi que la contribution à la création de nouvelles formations (ex : apprentissage de la langue, management).

Le soutien départemental s'inscrit pour l'essentiel dans les grandes contractualisations pluriannuelles conclues avec l'Etat : Contrat de Plan Etat-Région, Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne, Programme d'Investissements d'Avenir, Plan Campus.

Près de 90 % des financements concernés constituent des subventions d'investissement. Ainsi, le Département a mobilisé depuis 2009 près de 70 M€ de crédits sur des projets en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

A ce jour, la somme des engagements en cours du Département s'élève à 8,5 M€, dont 5,5 M€ concernent des opérations inscrites au Plan Campus, en faveur de l'amélioration de la vie étudiante (restructuration de la cité universitaire Paul Appell, site de l'Hôpital Civil et construction du Studium Maison de l'étudiant-Learning Center à Strasbourg). La mise en œuvre opérationnelle de ces dernières est proposée dans le cadre d'une convention de financement adossée en 2016 à la convention de site de l'Opération Campus conclue en 2010.

## **2. Perspectives 2020 : mise en œuvre d'un partenariat avec l'Université de Strasbourg**

L'année 2019 a été consacrée à des échanges techniques entre l'UNISTRA et les services départementaux. Cette démarche a permis d'identifier des pistes de concordances et de construire des formes innovantes de collaborations sur les trois années à venir.

Ces propositions, concernant des domaines variés, s'inscrivent dans quatre axes majeurs :

- Contribuer au développement du territoire et à l'ancrage local,
- Conjuguer les efforts en matière de réussite des étudiants et de leur insertion professionnelle
- Dynamiser l'excellence, la culture et la vie scientifique
- Développer des cultures professionnelles partagées.

La convention partenariale, qui prend en compte les travaux de préfiguration de la future Collectivité Européenne d'Alsace, constitue une feuille de route, un protocole d'intentions

qui engagent l'UNISTRA et le Conseil Départemental sur les trois années à venir. L'approbation de ce document est soumise à l'Assemblée Plénière lors de la séance de ce jour.

## 53010 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

### · Subventions de fonctionnement

La loi du 4 juillet 1990 n°90-587 relative aux droits et obligations de l'Etat et des départements concerne les instituts universitaires de formation des maîtres, à la maîtrise d'ouvrage des constructions d'établissements d'enseignement supérieur et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale, à la jeunesse et aux sports.

Dans ce cadre, le Département du Bas-Rhin s'est engagé par voie de conventionnement avec l'Etat le 24 décembre 1991 à contribuer annuellement au fonctionnement de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Strasbourg, devenue en 2013 l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Strasbourg (ESPES), rattachée à l'Université de Strasbourg, elle-même remplacée en 2019 par l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education INSPE (Loi pour une école de la confiance du 28 Juillet 2019).

L'établissement a pour mission d'assurer la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation. Il accueille aussi les étudiants en licence bénéficiant d'un emploi d'avenir de professeur. Conformément à la convention précitée, le montant de la subvention départementale est révisable annuellement en fonction du taux d'évolution de la dotation globale de fonctionnement des Départements. Un crédit prévisionnel de 243 000 euros est proposé pour 2020, calibré au regard de la contribution 2019 qui s'établit à 242 397 €.

Il est précisé que la loi NOTRe n'a pas modifié ces dispositions, de sorte que la possibilité pour le Département d'apporter son soutien au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche demeure, en application de l'article L.216-11 du Code de l'éducation.

### · Subventions d'investissement

Pour l'exercice 2020, l'inscription de 2,7 M€ de crédits de paiement est proposée. L'avenant à la convention Opération Campus de 2016 récapitule l'échéancier annuel des contributions des partenaires financiers au projet, sur la période 2016 à 2023. Le montant total des crédits nécessaires pour faire face aux engagements sur l'exercice 2020 s'élève à 1,3 M€. Ils concernent l'amélioration de la vie étudiante sur le site de l'Hôpital civil (études et travaux) et Studium Center (continuité des travaux de construction après démolition de la bibliothèque Blaise Pascal).

Par ailleurs, 1,4 M€ de crédits sont sollicités pour honorer les engagements notamment en faveur de l'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage du pôle d'administration publique PAPS-PCPI (bâtiment « Le Cardo ») sur le site des Hospices Civils de Strasbourg, de l'équipement du nouvel Insectarium (dans le cadre du Contrat triennal Strasbourg capitale Européenne) ainsi que, dans le domaine de la recherche, le développement de l'IRCAD par la création de la plate-forme robotique de recherche et formation baptisée IRCAD 3 sur le Campus NextMed.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 18 novembre 2019, a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions d'inscriptions budgétaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe 530 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.*

Strasbourg, le 27/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY